

L'installation du professionnel de sante en libéral

Objectifs de la formation :

- Découvrir les démarches et formalités à accomplir afin d'exercer en libéral
- Découvrir les spécificités de l'exercice en libéral sur les plans juridique, administratif, comptable, fiscal et social

Public concerné :

- Professionnels de santé s'installant en libéral (EI), sans salariés, affiliés à la CARPIMKO, CIPAV, CARCDSF ou CARMF. Aucun développement des autres modes juridiques d'exercice : SEL, SCM, SCP, SISA...).

Prérequis :

- Pour les libéraux en phase de création ou ayant moins d'un an d'installation

Durée et Horaires :

- 1 jour – de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 7h

Modalités d'évaluation :

5 approches pratiques pour valider les acquis et développer certains points :

- 1 support PowerPoint (environ 100 diapositives)
- Les exemples de calcul et de documents (déclarations, appels de cotisations...)
- Les sites internet et outils utiles
- Les sources
- Le quizz final / session de questions-réponses

Formateur :

- Boris LUNEAU – Expert Comptable

Modalités et délais d'accès :

- La pré-inscription se réalise sur notre site web.
- L'inscription est validée à réception de la convention signée.
- Un e-mail est envoyé afin de confirmer la formation.
- Les CGV et le règlement intérieur sont disponible sur notre site.

Programme :

9h00-9h30 : La principale forme juridique d'exercice : l'entreprise individuelle

9h30-10h00 : Les 3 statuts d'exercice (remplacement, collaboration/assistantat et titulaire) : comparatif et points clés des contrats

10h00-10h45 : Les impôts (IS vs micro-BNC vs DC, TVA, CFE) : comparatif et critères de choix

-----Pause 15 mn-----

11h00-11h30 : Les cotisations sociales obligatoires : comparatif et calcul

11h30-12h00 : Les obligations déclaratives : comptabilité, déclarations...

12h00-12h30 : Session de questions-réponses et cas pratiques

-----Pause déjeuner 1h00-----

13h30-14h00 : Le compte bancaire et la trésorerie

14h00-14h30 : Les recettes imposables

14h30-15h15 : Les dépenses déductibles : local, matériel, informatique, repas, voiture...

-----Pause 15 mn-----

15h30-16h00 : Les prestations sociales de base : maladie, maternité, invalidité, décès, retraite

16h00-16h30 : Les formalités de création : impôts, URSSAF, Caisse de retraite, INSEE, Ordre, CPAM...

16h30-17h00 : Session de questions-réponses et cas pratiques